

→ Concept de protection Covid-19 pour le sport-handicap Concept de protection camps sportifs dès le 26 juin 2021

1. Principes de base

Depuis le début de la pandémie de Corona au printemps 2020, la mise en œuvre des camps PluSport a été en partie impossible ou rendue difficile par des restrictions massives. Le sport et l'exercice étant très importants pour le corps et l'esprit, nous avons, malgré les difficultés et les dépenses fait tout notre possible pour organiser le plus grand nombre de camps. En même temps, PluSport Suisse a toujours mis l'accent sur la sécurité des participants et des dirigeants. A partir de fin juin 2021, il n'y aura plus que quelques restrictions pour nos camps, mais il est très important qu'elles continuent à être suivies.

Le «Concept de protection pour le sport-handicap 7» sert de base et ce «Concept de protection pour les camps sportifs» le complète en ce qui concerne les camps sportifs PluSport. Ce concept séparé sert de guide pour l'organisation de camps en groupes jusqu'à nouvel avis ou jusqu'à la levée de ces restrictions strictes. Avec ces concepts de protection et ces mesures, PluSport souhaite protéger au mieux les moniteurs et les participants.

Pour ce faire, nous nous en tenons aux directives/recommandations du Conseil fédéral, de l'OFSP, de Swiss Olympic (Association faîtière du sport suisse) et de l'Office fédéral du sport.

En respectant les concepts de protection et les recommandations, nous réduisons au mieux le risque pour tous les participants. Entre-temps, de nombreux participants et animateurs du camp ont été vaccinés. Cependant, nous ne pouvons pas exclure totalement le risque d'être infecté par le coronavirus. Les participants et les moniteurs sont conscients que la participation au camp représente une possibilité d'infection élevée et qu'elle se fait à leurs propres risques. En cas d'infection au coronavirus, il faut s'attendre à des mesures de quarantaine. PluSport Suisse ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'une infection au coronavirus ou des mesures de quarantaine.

2. Principes et directives pour les camps sportifs

- Arrivée au camp sportif **sans symptômes**
- **Espaces sportifs en plein air** : plus de restrictions
- **Sports à l'intérieur** : aucune restriction, sauf la collecte des coordonnées (c'est-à-dire que l'obligation de porter un masque ou de se tenir à l'écart et les restrictions de capacité sont levées).
- Plus de différenciation entre les groupes d'âge ou de niveau, les mêmes règles s'appliquent au sport à tous.
- **L'obligation du port du masque à l'air libre est levée**
- Dans les espaces intérieurs, l'obligation générale de porter un masque continue de s'appliquer
- Les masques sont toujours obligatoires dans les **transports publics**
- **Restaurants** : Aucune restriction quant au nombre de convives par table, masque obligatoire à l'intérieur sauf à la table et coordonnées d'une personne par groupe.
- **Dans les espaces privés**, les conditions suivantes s'appliquent : 30 personnes maximum ; 50 personnes maximum dans l'espace extérieur.
- **Listes de présence** obligatoires pour la recherche des contacts proches (Contact Tracing)
- **Les concepts de protection** de l'association, de l'hébergement et des chemins de fer de montagne doivent être respectés.
- **Les directives** cantonales doivent être respectées

Informations complémentaires/détaillées OFSP :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-84127.html>

Pour obtenir les dernières informations, nous vous renvoyons aux sites Internet de l'OFSP, de l'OFSPPO, de Swiss Olympic et de la CDS ainsi qu'aux directives cantonales :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html>

<https://www.swissolympic.ch/fr/a-propos-de-swiss-olympic/Dossier-Covid-19/Schutzkonzepte-f-r-Sport-und-Veranstaltungen>

<https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html>

<https://www.gdk-cds.ch/fr/prevention-et-promotion-de-la-sante/maladies-transmissibles/nouveau-coronavirus>

3. Examen préalable de PluSport et du responsable de camp avant décision

1. Organisation > niveau de préparation du responsable de camp
2. Équipe de responsables > état de préparation (qui est vacciné, qui ne l'est pas, en particulier les moniteurs de plus de 65 ans/avec antécédents médicaux)
3. Hôtel/remontées mécaniques > utilisation possible > ajustement des différents concepts de protection
4. Hôtels > situation des chambres
5. Salle de restauration > maintenir si possible une distance avec les autres groupes
6. Participants > disposition/volonté de participer, conditions préexistantes, volonté de se conformer à l'obligation de porter un masque à l'intérieur.
7. Finances > dépenses supplémentaires pour une mise en œuvre adaptée
8. Tests Covid/vaccination > clarifier si un test négatif ou un certificat de vaccination ou une confirmation de guérison doivent être demandés aux participants/moniteurs.

4. Taille des groupes – participants et moniteurs

La taille du groupe n'est plus limitée. Pour les activités communes et les rencontres à l'intérieur, le port du masque est obligatoire.

5. Règles/recommandations complémentaires pour les camps sportifs PluSport

La santé des participants et des moniteurs est la priorité absolue et est au centre des dispositions suivantes. Mais l'autonomie des participants représente également un point important dont nous tenons compte autant que possible dans nos décisions.

- Le camp suit les directives de la Confédération, du canton dans lequel le camp a lieu, du concept de protection PluSport Suisse 7, du concept de protection des camps sportifs ainsi que des concepts de protection de tous les autres partenaires (hébergement, remontées mécaniques, etc.)
- Respect du port du masque obligatoire à l'intérieur.
- PluSport Suisse ne peut être tenue pour responsable des conséquences d'une infection au coronavirus ou des mesures de quarantaine.
- La participation au camp des participants et moniteurs se fait à leurs propres risques.

6. Soupçon de cas ou infection avérée au coronavirus lors du camp

6a Avant le camp

Si, en raison de la situation du camp en question, PluSport Suisse, en collaboration avec le responsable de camp, en décide ainsi, les participants et les responsables doivent apporter au camp un test Corona négatif, un certificat de vaccination ou un certificat de guérison (datant de 12 mois au maximum). Cette condition sera communiquée en temps utile aux participants et aux responsables. Si ces documents ne sont pas disponibles au début du camp, cette personne ne pourra pas participer au camp.

Les personnes présentant les symptômes suivants – même légers – ne peuvent **pas se rendre au camp** :

- Symptômes de maladies respiratoires aiguës (mal de gorge, toux (généralement sèche), essoufflement, douleur à la poitrine)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

En cas de test négatif au coronavirus, la personne peut rejoindre le camp au plus tôt 24 heures après la disparition des symptômes.

Autres symptômes possibles du coronavirus

Outre les symptômes typiques du coronavirus mentionnés ci-dessus, l'OFSP liste également les symptômes suivants comme «signaux possibles» de la maladie :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, mal-être
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales)
- Eruptions cutanées

→ Concept de protection Covid-19 pour le sport-handicap Concept de protection camps sportifs dès le 26 juin 2021

Dans pareils cas, le participant/moniteur doit consulter son médecin avant le camp et un test Covid-19 peut être nécessaire. Si le médecin se prononce en faveur d'une participation au camp, la décision finale doit être discutée avec PluSport et le responsable de camp.

6b Durant le camp

Isoler immédiatement du reste du groupe les personnes présentant des symptômes typiques, même légers, jusqu'à ce que le résultat du test Covid-19 soit disponible (généralement dans les 24 heures). Si l'isolement n'est pas possible ou en cas de symptômes graves, la personne doit être renvoyée chez elle sans attendre. Les personnes présentant des symptômes typiques, même légers, sont testées immédiatement (penser à se renseigner à l'avance auprès du point de contact responsable proche du site du camp).

Test Covid-19 négatif : en cas de symptômes légers, il est possible de rester au camp – après concertation avec les organisateurs des camps. La décision revient au responsable du camp.

Test Covid-19 positif : la personne doit être renvoyée chez elle au plus tard après la présentation du résultat positif du test. Les membres du groupe concerné rentrent chez eux. Les instructions de quarantaine sont données par le médecin cantonal ou l'autorité cantonale compétente du lieu de résidence.

PluSport doit être informée immédiatement dès la notification du résultat positif afin que la marche à suivre puisse être définie conjointement.

6c Après le camp

En cas de symptômes au cours des 7 jours suivant le voyage retour, le département camps sportifs de PluSport Suisse doit être immédiatement informé et un test Covid-19 doit être de suite effectué. En cas de grave mise en danger des membres du groupe, PluSport informe immédiatement toutes les personnes concernées.

Du côté des autorités, le médecin cantonal du lieu de résidence de la personne testée positive au Covid-19 donne instruction aux autorités cantonales des cantons de résidence des autres membres des groupes d'ordonner une quarantaine si nécessaire.

6d Quarantaine

En cas de test positif au Covid-19 dans un camp, il faut s'attendre à ce que tous les membres du groupe soient mis en quarantaine durant 7 jours, à l'exception de ceux qui ont été vaccinés ou guéris. (Règlement de quarantaine et durée selon les instructions de l'autorité cantonale concernée)

6e Traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)

Tous les membres des groupes sont connus, pour une traçabilité des contacts étroits aussi parfaite que possible (suivi des contacts). Si des manquements ont été commis, ils doivent être consignés par écrit avec le lieu, la date et les personnes concernées. Cela garantit ainsi la traçabilité des contacts et aide si besoin à prononcer des quarantaines et à interrompre de manière efficace les chaînes de transmission.

7. Responsabilité de la mise en œuvre

PluSport assume la responsabilité de l'information, de l'instruction des responsables principaux et soutient l'application des mesures.

Contact: Equipe Antenne romande, antenne@plusport.ch / 021 616 545 32 (pendant les heures de bureau)
Responsable Camps sportifs Romandie, Anne Mégroz Jobin, megroz@plusport.ch, 079 660 15 57,
ou Responsable Sport de masse, Susanne Dedral, dedral@plusport.ch / 079 519 39 31
(en dehors des heures de bureau)

Les personnes en charge du camp sportif sur place sont responsables de l'application correcte de ce plan de protection.

- Le responsable de camp et son équipe de moniteurs
- Les participants et leurs personnes d'accompagnement et familles

Nous recommandons à tous les moniteurs et participants de télécharger l'app Covid-19.

Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin vaut par analogie pour le genre féminin dans le présent document.